Impôt sur le revenu-Loi

J'offre cette réflexion à ceux qui estiment que nous devons poursuivre ces efforts de canadianisation, de nationalisation... peu importe la façon dont on appelle ce genre de politique. C'est là une voie dangereuse.

Permettez que je continue de faire des suggestions au ministre. On devrait permettre aux petites entreprises de constituer un fonds destiné à financer la recherche et le développement grâce à des déductions sur les impôts qu'elles payent au gouvernement fédéral. Il pourrait être administré comme un REER. L'argent qui y serait déposé pourrait être retiré pour entreprendre des projets de recherche ou de développement. Il faudrait modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises afin de permettre à ces dernières d'emprunter de l'argent pour terminer des travaux de recherche et de développement dont on ne sait jamais, quand on les entreprend, combien ils vont coûter. Elle devrait permettre d'enregistrer un brevet ou d'acheter une licence. Ce serait profitable à l'économie canadienne. Les obligations relatives au développement des petites entreprises devraient être d'une durée de dix ans et non pas de cinq ans, comme le veut actuellement le projet de loi. Les règlements devraient aussi être modifiés pour permettre le refinancement des entreprises que les taux d'intérêt élevés mettent dans une situation désespérée.

Les membres du Nouveau parti démocratique parlent de la situation dans laquelle l'obligation pour le développement de la petite entreprise place les banques. Cela m'est bien égal qu'elle vaille à la banque un régime fiscal spécial. Je veux voir plus d'entreprises survivre aux temps difficiles que nous traversons. Je veux que le secteur de la petite entreprise ait un certain espoir de poursuivre sa participation à l'économie, de continuer à créer les emplois et les richesses qui sont essentiels et au bon fonctionnement de ce pays si varié. Dans le cours du débat, nous proposerons des amendements pour essayer d'atteindre certains de ces objectifs.

Je veux parler encore un peu des règlements. J'ai entendu les commentaires du président du comité parlementaire qui a étudié le système de réglementation gouvernementale. La masse sans cesse croissante des règlements et le désir de la bureaucratie de tout contrôler me tourmentent. Y a-t-il quelque chose de plus déprimant que d'aller faire approuver un projet par le ministère des Finances ou de l'Industrie? Cela ne se fait pas ainsi. Quelqu'un a une idée, il veut la réaliser, il connaît le marché et il cherche des fonds. J'espère que le ministre va réfléchir à l'idée d'un REER pour la recherche et le développement car elle a beaucoup de mérite. Il peut en croire ma parole.

J'ignore si quelqu'un parmi nous a déjà affronté un bureaucrate armé d'un manuel de règlements qui nous accuse d'avoir commis une infraction et vous énumère les amendes et autres sanctions dont vous êtes passible. Si vous lui dites que vous ne connaissiez pas le règlement, il vous répond que cela ne change rien et vous fait remarquer que le gouverneur en conseil a adopté, à telle ou telle date, un règlement publié dans la Gazette du Canada. C'est à croire que le dimanche matin, tous les Canadiens, au lieu d'aller à l'église, consultent le dernier numéro de la Gazette du Canada pour s'assurer qu'ils sont en règle.

J'espère que dans le cadre de l'étude du rapport du comité, on songera à établir une méthode d'appel, un conseil de révision ou quelque chose de ce genre. Ainsi, quand ces règlements entreront en vigueur, ils n'auront pas de répercussion immédiate sur le monde des affaires. Un certain délai serait prévu pour permettre à l'homme d'affaires de s'adapter, que son inventaire ou autre chose soit en cause. Il n'est pas indispensable de les appliquer sur-le-champ. Les personnes visées devraient pouvoir en appeler si elles s'estiment lésées.

A titre d'exemple, je vais vous relater un fait qui s'est produit dernièrement dans ma circonscription. Un petit industriel avait fait venir des États-Unis une quantité de quinquina de la Californie d'une valeur de \$10,000 la marchandise avait passé la douane et son destinataire avait réglé les droits de douane, la taxe de vente et ainsi de suite. Il vendait déjà de ce produit depuis un certain temps et de façon tout à fait normale lorsqu'il reçut la visite d'un fonctionnaire de la direction de la répression des fraudes du ministère de la Consommation et des corporations.

Ce dernier lui apprit alors qu'il n'avait pas le droit de vendre son quinquina de la Californie parce qu'il est illégal et frauduleux d'employer la mesure impériale au Canada. Vous rendezvous compte? Le fonctionnaire a donc saisi tout son stock de quinquina. C'est absurde.

Ce petit industriel a alors dit au fonctionnaire qu'il en parlerait à son député. L'autre s'est esclaffé devant lui et lui a dit: «Ces gars-là ne peuvent absolument rien faire. Vous perdez votre temps. Votre stock est confisqué.» Il a alors fait valoir que son fournisseur ne faisait qu'écouler de vieux stocks et que la prochaine livraison serait quantifiée en unités métriques. Le fonctionnaire lui a dit que cela ne changeait rien à l'affaire et que son stock de \$10,000 était quand même confisqué. Et lorsque l'homme d'affaires lui a demandé ce qu'il devait en faire, celui-ci lui a répondu que c'était son problème, pas celui du ministère, et il est parti.

Immédiatement après le départ de ce fonctionnaire, un client est venu pour acheter 15 pieds cubes de quinquina rouge de Californie. Cet homme d'affaires m'a appelé pour savoir ce qu'il devait faire. Je lui ai dit de vendre sa marchandise et de dire, au cas où l'agent de la répression des fraudes reviendrait, qu'il allait intenter une action. Je ne pense pas qu'un juge de notre pays condamnerait pour fraude quelqu'un qui vend sa marchandise en mesures impériales. Cela frise le ridicule.

C'est là un des nombreux problèmes que pose la réglementation aux chefs de petites entreprises. Je félicite le comité pour le travail qu'il a accompli. Je n'ai pas encore lu le rapport, mais j'attends avec impatience de pouvoir participer aux travaux parce que je pense pouvoir être d'un apport précieux.

Les chefs de petites entreprises ont beaucoup à offrir. Ils peuvent certainement contribuer à réduire le chômage et à stimuler la croissance de notre économie. Il convient de trouver des mécanismes pour alléger le fardeau du loyer de l'argent. Il ne servirait en effet pas à grand chose de baisser les taux d'intérêt de 1 ou 2 p. 100. Nous devons voir à combien se montent les investissements que les chefs d'entreprise ont fait au départ en dollars constants pour pouvoir dire à combien ils correspondent aujourd'hui.

Où le petit entrepreneur trouvera-t-il l'argent dont il a besoin pour continuer à faire marcher son entreprise? Il n'a pas les moyens d'emprunter à un taux d'intérêt de 17, 18 ou 19 p. 100. Je connais de nombreux hommes d'affaires qui ne mettent pas leurs employés à pied lorsque le marché périclite. On a peine à imaginer la stabilité qu'ils apportent à l'écono-